

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Mardi 5 Avril 2022 – 20h00
sous la présidence de Roseline GOURDON – Maire de la commune de Boucé

Membre(s) absent(s) excusé(s) : Matthias DAGON, Angélique FOURNIER (a donné pouvoir à Roseline GOURDON)

Membre(s) absent(s) : /

Secrétaire de séance : Anouk LABORIE

BUDGET ASSAINISSEMENT :
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF, DU COMPTE DE GESTION 2021 ET
AFFECTATION DES RÉSULTATS

En section de fonctionnement : les dépenses s'élèvent à 22 775,12 Euros et les recettes à 23 023,74 Euros d'où un excédent de 248,62 Euros.

Répartition au budget 2022 :

- 248,62 Euros en recettes d'investissement au compte 1068

En section d'investissement : les dépenses s'élèvent à 18 288,39 Euros et les recettes à 17 583,84 Euros d'où un déficit de 704,55 Euros qui sera reporté au chapitre 001 en dépenses d'investissement.

BUDGET COMMUNE :
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF, DU COMPTE DE GESTION 2021 ET
AFFECTATION DES RÉSULTATS

En section de fonctionnement : les dépenses s'élèvent à 312 783,15 Euros et les recettes à 642 158,11 Euros d'où un excédent de 329 374,96 Euros.

Répartition au budget 2022 :

- 329 374,96 Euros en recettes de fonctionnement (chapitre 002)

En section d'investissement : les dépenses s'élèvent à 197 124,37 Euros et les recettes à 206 960,31 Euros d'où un excédent de 9 835,94 Euros qui sera reporté au chapitre 001 en recettes d'investissement.

VOTE BUDGET ASSAINISSEMENT 2022

En section de fonctionnement : dépenses et recettes s'équilibrent à 24 168,41 €

En section d'investissement : dépenses et recettes s'équilibrent à 18 825,55 €.

Madame le Maire rappelle le prix de la redevance de 1,40 Euros HT par m³ d'eau consommée pour tous les foyers raccordés ou raccordables au réseau d'assainissement collectif (délibération n° 64-2016 en date du 18 Octobre 2016) + une part fixe de 30 Euros HT par foyer raccordé ou raccordable (délibération du 24 mars 2015).

Madame le Maire rappelle également qu'à compter de 2026, la compétence assainissement sera transférée à la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire. En prévision de ce transfert, il est impératif que les budgets annexes d'assainissement des communes s'équilibrent, sans versement de subvention provenant du budget principal.

Le budget d'assainissement de la commune de Boucé présente un léger déficit qu'il convient de combler en vue de ce transfert. Pour cette raison, le Maire propose d'augmenter la redevance de 0,10€ HT par m3 d'eau.

Après échange et délibération, avec 11 voix « pour » et 3 « abstentions », le conseil municipal décide :

- De porter la redevance à 1,50 Euros HT du m3 d'eau consommée
- De maintenir la part fixe à 30,00 Euros HT par an et par foyer pour tous les foyers raccordés ou raccordables.
- D'appliquer cette nouvelle redevance aux foyers concernés à compter de ce jour.

VOTE BUDGET COMMUNE 2022

En section de fonctionnement : dépenses et recettes s'équilibrent à 658 976,96 Euros

En section d'investissement : dépenses et recettes s'équilibrent à 580 324,90 Euros.

En prévision de la hausse des prix, divers postes en section de fonctionnement ont été réévalués tels que l'achat de l'alimentation pour la cantine, le carburant, l'électricité, le gaz...

Face à ces augmentations impactant également directement les familles, le Maire propose au conseil municipal de diminuer le coût du repas à la cantine scolaire de 2,30 € à 2,00 €. Après échanges et délibération, en raison de la hausse des prix sur l'alimentation que la commune devra supporter, il est décidé de maintenir le prix du repas à 2,30€, prix inchangé depuis de nombreuses années.

Pour la section d'investissement :

- il est prévu des travaux de réhabilitation d'un local (ancien garage) en futur atelier pour les services municipaux. Les demandes de subventions ont été déposées ce début d'année et sont en cours d'instruction.
- Equipement et divers aménagements aux abords de l'étang communal
- Poursuite du dispositif « reconquête centre bourg » : l'étude est en cours ; des crédits ont été inscrits dans l'éventualité où des travaux débuteraient avant cette fin d'année.
- Finalisation du programme d'adressage des voies et numérotation des habitations
- Travaux de voirie pour un montant total TTC de 98 288 € mais financés sur 2022 et 2023 : il s'agit de travaux programmés « Rue de Rigny » sur une longueur de 1 630 m, « La Ligne » sur 1 760 m, « Rue de Juillet » sur 1 260 m et « La Folie » sur 1 230m.
- Achat de matériel pour la cantine et l'école.
- Aménagements extérieurs du kiosque, du monument aux Morts et jeux pour l'école.

VOTE DES TAXES COMMUNALES

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33,81 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 35,55 %

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

Le budget principal a été voté avec un montant global de subventions de 2 500 € au compte 6574.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, il est décidé d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

- AFN : 50 Euros
- Amicale des chasseurs : 50 Euros
- Amicale Laïque : 400 Euros
- Club des Aînés : 210 Euros
- Coopérative scolaire : 250 Euros
- Le Souvenir Français : 50 Euros
- Comité des Fêtes : 400 Euros
- ASB Association Sportive Boucétoise : 400 Euros
- Boucé Gym : 300 Euros

ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57 AU 01/01/2023

La nomenclature budgétaire et comptable M57 a été instaurée en janvier 2015 pour certaines collectivités. Elle s'étend progressivement à l'ensemble des collectivités et sera obligatoire à compter du 01 janvier 2024.

Afin d'anticiper le passage à ce nouveau référentiel de comptabilité, le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune de Boucé au 1^{er} Janvier 2023.

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU CENTRE SOCIAL RURAL DE JALIGNY/BESBRE ET DE L'ACCORD DE FINANCEMENT POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS

Madame le Maire rappelle la délibération n°21-2021 du 13/04/2021 portant sur l'adhésion de la commune de Boucé au Centre social de Jaligny.

Madame le Maire rappelle également les différentes activités proposées par le Centre Social Rural de Jaligny sur Besbre tels que le portage des repas à domicile pour les seniors, l'organisation de diverses activités lors des accueils de loisirs pendant les vacances scolaires, l'organisation d'activités ponctuelles, de séjours... pour les enfants, adolescents.

Quelques parents d'enfants de Boucé utilisent les services apportés par les accueils de loisirs lors des vacances scolaires et certains Boucétois bénéficient du service de portage des repas à domicile.

Afin de continuer à pouvoir bénéficier de ces services, le Maire propose que la commune de Boucé renouvelle cette adhésion (coût de l'adhésion 1 euro par habitant) ainsi que l'accord de financement pour l'accueil de loisirs (montant forfaitaire de 1 € par habitant + participation calculée au prorata du nombre de jours).

Après échanges et délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte cette proposition.

MOTION – RESTRUCTURATION DES SERVICES DE LA DIRECTION DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ALLIER

Le Conseil Municipal de Boucé a adopté la motion suivante, à l'unanimité des membres présents :

Considérant la fermeture de la Trésorerie de Varennes sur Allier puis de Dompierre sur Besbre dans le cadre de la réorganisation de services de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Allier,

Considérant que, du fait de ces fermetures, le traitement des opérations comptables des communes et de la Communauté de Communes relève du service de Gestion Comptable de Moulins-Yzeure,

Considérant que les communes et la communauté de communes subissent les conséquences d'une restructuration de ces services de l'Etat, à savoir, notamment :

- La durée excessive dans le traitement des opérations
- Le dépassement des délais de paiement des fournisseurs et des entreprises,
- La réclamation de paiement aux usagers non destinataires des titres de recettes et des avis des sommes à payer, du fait d'un retard considérable dans l'envoi des documents...

Le conseil municipal de Boucé :

- Réaffirme la nécessité d'un service de gestion comptable de proximité pour les usagers, les communes et leurs établissements publics,
- S'inquiète des conséquences de la restructuration des services de la Direction Départementale des finances Publiques en matière de traitement des opérations comptables des collectivités et établissements publics,
- Demande à maintenir les avantages du service public tel qu'il était dévolu dans les Trésoreries pour les usagers, les collectivités territoriales et leurs établissements publics,
- Demande à la Direction Départementale des finances Publiques de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour répondre aux graves difficultés rencontrées par les usagers, la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire et ses communes membres, dans les meilleurs délais.

QUESTIONS DIVERSES

Dispositif reconquête centre bourg : une réunion de concertation publique (ateliers thématiques) est organisée le Mercredi 6 Avril à la salle polyvalente en présence du bureau d'étude Altéreo. Cette réunion permettra aux boucétois de prendre connaissance des diverses orientations de cette étude et d'échanger sur les futurs aménagements envisageables.

Étang communal : la réouverture de la pêche à l'étang est prévue sous une nouvelle forme du mois de Juin à Septembre 2022 ; un boucétois s'est porté volontaire pour être régisseur bénévole et gérer cette activité (les recettes rapportées reviendront à la commune). En contrepartie, celui-ci sera autorisé à exploiter une partie du site pour y installer des activités pour les enfants. Il sera chargé d'entretenir les lieux ; la commune assurera l'empoissonnement.

Mise à jour au 20 avril 2022 : la commune n'ayant pu réaliser un empoissonnement suffisant cette année par manque de poissons dans les piscicultures, un accès libre à la pêche est envisagé pour cette saison dans des conditions qui seront prochainement définies.

Formation aux premiers secours et à l'utilisation d'un défibrillateur : quatre agents communaux ont participé à cette formation animée par la Sté JLD Formation de Saint Felix. Groupama, qui avait participé à l'achat du défibrillateur a subventionné en partie cette formation.

Élections présidentielles : mise en place des équipes pour les bureaux de vote (de 8h00 à 19h00) les Dimanche 10 et 24 Avril 2022.

Prochaine réunion du conseil municipal : Mardi 24 Mai 2022 à 20h00